RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 03704
Numéro SIREN : 493 231 419
Nom ou dénomination : ABIDI HOTEL BAR RESTAURANT

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 6004

2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Formulaire à déposer en double exemplaire

N° 2065-SD 2023
cerfa N° 11084*24
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2022	et clos le	31/12/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL ABIDI ALLAOUA — SARL ABIDI HOTEL	44 AVE JEAN JAURES 95340 PERSAN
SIRET 4 9 3 2 3 1 4 1 9 0 0 0 1 8	Mél :
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
44 AVE JEAN JAURES 95340 PERSAN	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: HOTEL — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	9 594
Bénéfice imposable à 15 %	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 *quindecies*)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies* ☐ — Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse / N°
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse / N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	EBP

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: ☐	Nom et adresse du conseil: ☐
EI CABINET TIS 23 RUE CHARLES GOUNOD 92500 RUEIL MALMAISON Tél:	Tél:
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date: 30/04/2023 Lieu: PERSAN
	Qualité et nom du signataire: M ABIDI ALLAOUA GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné	Signature :
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ *prestataire :*	Certifié conforme à l'original

EBP Informatique 2023

2023

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 *bis*-SD

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

2023

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

:ocher la case si néan☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ABIDI ALLOUA GERANT 44 AVE JEAN JAURES 9534 PERSAN	50						
ABIDI MOHAND ASSOCIEE 44 AVE JEAN JAURES 9534 PERSAN	50						
ABIDI AOMAR ASSOCIE 44 AVENUE JEAN JAURES 9534 PERSAN	50						
ABIDI ABDELLAH ASSOCIE COOPERATIVE ROCHD 99 ALGERIE	50						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

SCI ABIDI 44 AVE JEAN JAURES 95340 PERSAN

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %			
			0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	16 960	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

EBP Informatique 2023

2023

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SARL ABIDI HOTEL	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	44 AVE JEAN JAURES 95340 PERSAN	

SIRET 4 9 3 2 3 1 4 1 9 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31/12/2022

ACTIF

			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010 / 012			
		Autres * 014 / 016			
	Immobilisations corporelles *	028 / 030	16 724	16 724	
	Immobilisations financières * (1)	040 / 042	4 500		4 500
	Total I (5)	044 / 048	21 224	16 724	4 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 / 052			
	STOCKS Marchandises *	060 / 062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064 / 066			
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068 / 070			
	Créances (2) Autres * (3)	072 / 074	88		88
	Valeurs mobilières de placement	080 / 082			
	Disponibilités	084 / 086	3 095		3 095
	Charges constatées d'avance *	092 / 094			
	Total II	096 / 098	3 183		3 183
	Total général (I + II)	110 / 112	24 407	16 724	7 683

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	15 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	762
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	(79 022)
	Résultat de l'exercice	136	(9 594)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(72 855)
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 027
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 73 411)	172	77 511
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	80 538
	Total général (I + II + III)	180	7 683

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

Ne EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL SARL ABIDI HOTEL**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	11 724	452		454		456	11 724	
	Matériel de transport	460	5 000	462		464		466	5 000	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	4 500	482		484		486	4 500	
TOTAL		490	21 224	492		494		496	21 224	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	11 724	542		544		546	11 724
	Matériel de transport	550	5 000	552		554		556	5 000
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	16 724	572		574		576	16 724

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé

1	2	3	4	5
6	**7**	**8**	**9**	**10**

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2023

Ce FORMULAIRE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ EN DOUBLE EXEMPLAIRE

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL ABIDI HOTEL**

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS

			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	101 435			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés	983				
Déficits reportables	984	101 435			
Déficits de l'exercice	860	9 594			
Total des déficits restant à reporter	870	111 029			

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	5 239
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	4 320
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2023

Ne PAS AGRAFER, NI PLIER LE DOCUMENT

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SARL ABIDI HOTEL** — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 — Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2.00
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	52 391
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	52 391
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	912
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	26 232
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	10 000
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	37 144
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	15 247
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n^{os} 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n^{os} 1329-AC et 1329-DEF		117	15 247

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	☒			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	152 500	Effectifs au sens de la CVAE *	023	2.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	

Période de référence	024	01012022	016	31122022	
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

EBP Informatique 2023

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 2 (1) Néant ☐*

Exercice clos le 31/12/2022 SIREN 493231419

Dénomination de l'entreprise **SARL ABIDI HOTEL**

Adresse (voie) **44 AVE JEAN JAURES**

Code postal **95340** Ville **PERSAN**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	200

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** | Nom patronymique **ABIDI** | Prénom(s) **ARESKI** | Nom marital | % de détention **25.00** | Nb de parts ou actions **50**

Naissance : Date **16/07/1953** | N° Département **99000** | Commune **KENDIRA** | Pays **DZ**

Adresse : N° **44** | Voie **AVENUE JEAN JAURES** | Code postal **95340** | Commune **PERSAN** | Pays **FR**

Titre (2) **M** | Nom patronymique **ABIDI** | Prénom(s) **AOMAR** | Nom marital | % de détention **25.00** | Nb de parts ou actions **50**

Naissance : Date **15/05/1956** | N° Département **99000** | Commune **KENDIRA** | Pays **DZ**

Adresse : N° **44** | Voie **AVENUE JEAN JAURES** | Code postal **95340** | Commune **PERSAN** | Pays **FR**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2023

2023

Composition du capital social

2033F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

Capital détenu par les personnes physiques

Titre (2) M | Nom patronymique ABIDI | Prénom(s) ABDELLAH
Nom marital | % de détention 25.00 | Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 10/05/1967 | N° Département 99000 | Commune KENDIRA | Pays DZ
Adresse : N° 3 | Voie VIEUX KOUBA
Code Postal 99000 | Commune KENDIRA | Pays DZ

Titre (2) M | Nom patronymique ABIDI | Prénom(s) ALLAOUA
Nom marital | % de détention 25.00 | Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 10/03/1950 | N° Département 99000 | Commune KENDIRA | Pays DZ
Adresse : N° 44 | Voie AVENUE JEAN JAURES
Code Postal 95340 | Commune PERSAN | Pays FR

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

EBP Informatique 2023

ebp

DONNÉES D'IDENTIFICATION

F-IDENTIF

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

493231419

SARL ABIDI HOTEL

44 AVE JEAN JAURES

95340 PERSAN

5510Z

IS1

CVAE1

X EI CABINET TIS

B. RÉGIME FISCAL

BI

RS

IS

NOR

C. PÉRIODES

01/01/2022

31/12/2022

12

31/12/2021

12

D. MONNAIE

EUR

EBP Informatique 2023

Société ABIDI HOTEL
SARL au capital de 15 000 €
Siège social 44 AVENUE JEAN JAURES
95340 PERSAN
RCS 493321419 PONTOISE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2023

EXERCICE CLOS LE31/12/2022

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le **31/12/2022** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

- **Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société.**

Les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles et méthodes d'établissement des comptes annuels sont identiques à celles retenues pour les exercices précédents.

Evolution des affaires et des résultats de la société:

Le chiffre d'affaires s'est élevé à **52 391 euros** contre **37 541 euros** l'exercice précédent.

Les achats et charges externes se sont élevés à **36 232 euros** contre **32 670 euros** l'exercice précédent.

Les charges Impots et Taxes se sont élevées à **1 566 euros** contre **3 291 euros** l'exercice précédent.

Les salaires et traitements s'élève à **16 960 euros** contre **16 170 euros** l'exercice précédent

Les charges sociales s'élève à **5 145 euros** contre **3 582 euros** l'exercice précédent

Les Dotations aux amortissements s'élève à **0 euros** contre **332 euros** l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation s'élève à **(8 424) euros** contre **(15 968) euros** l'exercice précédent.

Le total de l'actif s'élève à **7 683 euros** contre **6 895 euros** l'exercice précédent

Le résultat déficitaire net comptable s'élève à **(9 594) euros** contre **(17 383) euros** l'exercice précédent.

Evolution de la situation financière de la société

A la clôture de l'exercice,

les capitaux propres de la société s'élevaient à **(72 855) euros** contre **(63 260) euros** l'exercice précédent.

les dettes de la société s'élevaient à **80 538 euros**, contre **70 156 euros** l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour l'exercice à venir, nous prévoyons une croissance de notre chiffre d'affaires de l'ordre de 10 à 20 %.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le **31/12/2022**, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler

- Rappel des exercices antérieurement .

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons les résultats décidées au titre des trois derniers exercices

-Exercice clos le 31/12/2020 : **(12 322) euros**
Exercice clos le 31/12/2021 : **(17 383) euros**
Exercice clos le 31/12/2022 : **(9 594) euros**

-Dépenses non déductibles fiscalement:

Impôt société pour **2020** de **0 euros**

Amendes pour **2020 de 0 euros**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels, tel qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat fiscale de **(9 594) euros**

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner à votre Gérant quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 31/12/2022.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à RUEIL MALMAISON
Le 30/06/2023
Le Gérant

Le Gérant



ABIDI HOTEL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 15 000 EUROS
SIEGE SOCIAL 44 RUE JEAN JAURES
95340 PERSAN
SIRET 493 231 419 00018

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois le trente juin à 15 heures

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le **31 décembre 2022** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les associés de la société à responsabilité au capital de **15 000 euros** divisé en **200 parts de 75 euros** chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège 44 rue Jean Jaurès 95340 PERSAN sur convocation des gérants.
Sont présents :

MR ABIDI ALLAOUA	**propriétaire de 50 parts sociales**
MR ABIDI MOHAND	**propriétaire de 50 parts sociales**
MR ABIDI Aomar	**propriétaire de 50 parts sociales**
Mr ABIDI Abdellah	**propriétaire de 50 parts sociales**

L'assemblée réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer et en conséquence est déclaré régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par **Mr ABIDI Allaoua** gérant associée.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes au **31 décembre 2022**
- Affectation du résultat
- Constatation de la perte de la moitié du capital social et décision de la poursuite d'activité
-

PREMIERE RESOLUTION

L 'assemblée extraordinaire des associés donne acte à la gérance :

de ce que les dispositions légales concernant la convocation de l'assemblée et la communication des comptes sociaux ont bien été observées, et notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédés l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation

- ainsi que des réponses données aux questions écrites posées par les associés conformément à l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice **2022** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net comptable déficitaire de **(19 920) euros**

Elle décide d'affecter ce déficit de la façon suivante :

- le solde en report à nouveau soit (9 594) euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier aux gérants pour l'exercice **2022** pour l'accomplissement de leur mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moité du capital social

L'assemblée générale extraordinaire après avoir approuvé les comptes arrêtés au **31/12/2022** qui font ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, délibérant conformément aux dispositions de l'article L223-42 du code de commerce décide de poursuivre l'activité malgré les pertes constatées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes à effet d'accomplir toutes les formalités de publicité de dépôt et autre qu'il appartiendra

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, li a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

PERSAN, le 30/06/2023

MR ABIDI ALLAOUA
CO GERANT

MR ABIDI MOHAND

MR ABIDI AOMAR
CO GERANT

MR ABIDI
ABDELLAH